

ENTREPOT EN RDC À LOUER

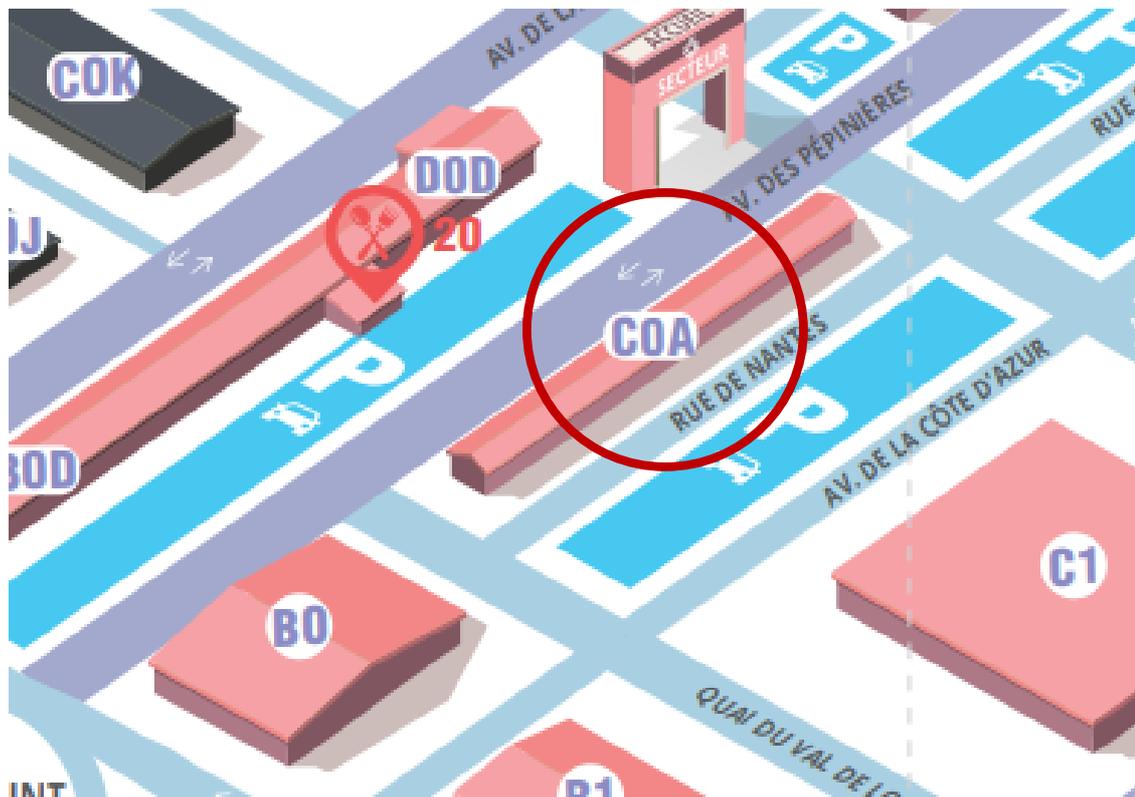
BÂTIMENT COA - 218 M²

SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Atelier de logistique dédié à de la plante en pot ou éléments de décoration sans présence d'acheteur sur place, dans le bâtiment COA d'une surface de 218 m²(atelier de 181m² et un terrain de 37m²).

Localisation et secteur : Situé dans le secteur Horticulture et Décoration proche du péage de Chevilly-Larue (E1) - 117 avenue des Pépinières.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : COA
- **Surfaces** : Emplacement d'une surface de 218m². (Atelier de 181m² et un terrain de 37m²)
- **Disponibilité du bien** : 30 septembre 2023 sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Atelier de logistique
 - Emplacement livré brut et en l'état, les travaux seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de la validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.
 - Les consommations d'eau, d'électricité ne sont pas comprises dans le loyer
 - Respect des activités du secteur.
 - Divisible, sans privatisation du terrain extérieur.
 - Aucune vente physique dans le local.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- **Types de contrat** : COP d'une durée de 1 an reconductible de mois en mois.

	REDEVANCES (TARIFS € HT / M²/AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M²/AN)
Atelier	79.79€	40.84 €
Terrain	29.67€	

- Tarifs applicables en 2023 selon arrêté préfectoral N°2022-04712 du 30 décembre 2022

- DG Atelier: 6 550€
- DG Terrain : 1 611€
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social : 68 € HT/salarié/an
- Redevance digitale : 70€ HT/mois/occupant (Liste non exhaustive)
- CSEL : 2.98 HT/M²/an



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 22/09/2023

→ Pièces administratives :

- Une carte d'identité du dirigeant de la société candidate
- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Statuts et extraits K-BIS de moins de trois mois
- Le Chiffre d'Affaires global et le bilan des 3 dernières années. En cas de société nouvellement créée, tout élément comparable
- La preuve que l'opérateur est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée
- Les candidats devront s'engager à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

→

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée dans les bureaux, incluant un explicatif de l'intérêt du projet
- Pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).
- Le type d'occupation proposée devra pouvoir s'adapter aux contraintes de secteurs notamment en termes de jours et horaires de travail

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le **22/09/2023 à 16 heures**, par voie électronique à l'adresse suivante:

Emplacement.commercial@semmaris.fr

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

Céline GUINET

Direction commerciale

celine.guinet@semmaris.fr

+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

DEPOT DE CANDIDATURE

Lorène BRAZDA

Cheffe du service Patrimoine

emplacement.commercial@semmaris.fr

Katia VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr

